

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire de la MRC du Haut-Saint-François tenue au centre administratif de la MRC le mercredi 18 mai 2022 à 19 heures.

- 1/ Ouverture de l'assemblée
- 2/ Présence des représentants municipaux

Robert G. Roy, préfet	
Éric Mageau, Ascot Corner	Denis Savage, Bury
Denis Dion, Chartierville	Roger Thibault, Cookshire-Eaton
Mariane Paré, Dudswell	Lyne Boulanger, East Angus
Bertrand Prévost, Hampden	Johanne Delage, La Patrie
Robert Gladu, Lingwick	Robert Asselin, Newport
André Perron, Saint-Isidore-de-Clifton	Marc-Olivier Désilets, Scotstown
Eugène Gagné, Weedon	Gray Forster, Westbury

Ainsi que : Dominic Provost, directeur général, secrétaire-trésorier
Michel Morin, secrétaire-trésorier adjoint
Lyne Gilbert, secrétaire de direction

- 3/ Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2022-05-34

Sur la proposition de Lyne Boulanger, **IL EST RÉSOLU**

D'adopter l'ordre du jour en ajoutant le point 20.1 Internet haute vitesse

- 1/ Mot de bienvenue et ouverture de l'assemblée
- 2/ Présence des représentants municipaux
- 3/ Adoption de l'ordre du jour
- 4/ Période de questions
- 5/ Invités et membres du personnel
 - 5.1 Présentation des états financiers 2021 par Francine Bergeron RCGT
 - 5.2 Abonnement – Téléphonie nuagique
- 6/ Adoption du procès-verbal et suivi
 - 6.1 Assemblée ordinaire du 20 avril 2022
 - 6.2 Adoption du procès-verbal de correction (janvier 2022)
- 7/ Aménagement, urbanisme, cours d'eau et forêt
 - 7.1 Cookshire-Eaton – Conformité au schéma d'aménagement et de développement du règlement numéro 291-2022
- 8/ Administration et finances
 - 8.1 Adoption des comptes
 - 8.2 Rapport mensuel du préfet
 - 8.3 Formation – Comportement éthique – Préfet
 - 8.4 Demande d'aide financière pour la mise à jour du Plan d'intervention dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale
 - 8.6 Ristourne de la MMQ
- 9/ Environnement
 - 9.1 Valoris – Procès-verbal du CA du 24 mars 2022
 - 9.2 Récup-Estrie – Procès-verbaux du CA du 25 janvier et du 3 mars 2022
 - 9.3 Embauche de Bianca Boulet – Technicienne en environnement et soutien technique
 - 9.4 Embauche de Philippe Monty et Sylvain Tardif – Préposés aux mesures

- 10/ Évaluation
- 11/ Sécurité publique – civile – schéma de risques incendie
 - 11.1 Compte-rendu du CSP du 22 février 2022
 - 11.2 Modification aux priorités locales - PARL
- 12/ Loisirs
- 13/ Transport collectif et adapté
- 14/ Logement social - ORH
 - 14.1 Entente han Logement #2 – Autorisation de signature
- 15/ Projets spéciaux
- 16/ Développement local
 - 16.1 Dépôt – Procès-verbal du conseil d'administration du CLD
 - 16.2 Économie Estrie – Nomination de Rémi Vachon
 - 16.3 FRR Volet 3 Signature et Innovation – Adoption – Avis d'intérêt
 - 16.4 FRR Volet 2 Local – Plan de développement 2022-2025 – Scotstown / Hampden
- 17/ Comité administratif de la MRC – procès-verbal
- 18/ Correspondance
- 19/ Demande d'appui
- 20/ Questions diverses
 - 20.1 Internet haute vitesse
- 21/ Période de questions
- 22/ Levée de l'assemblée

ADOPTÉE

4/ Période de questions

Aucune question.

5/ Invités et membres du personnel

5.1 Présentation des états financiers 2021

RÉSOLUTION No 2022-05-35

CONSIDÉRANT la présentation des états financiers par Madame Claudia Veilleux de la firme Raymond Chabot Grant Thornton;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Johanne Delage, **IL EST RÉSOLU**

QUE le conseil de la MRC du Haut-Saint-François adopte les états financiers tels que présentés.

ADOPTÉE

5.2 Abonnement – Téléphonie nuagique

Christophe Pierart, Administrateur réseau, est présent pour le point 5.2

RÉSOLUTION No 2022-05-36

CONSIDÉRANT la résolution 2022-01-9942 mandatant la direction générale à négocier un contrat pour le service de téléphonie nuagique;

CONSIDÉRANT QUE VOiP.ms offre le meilleur rapport qualité /prix;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Denis Dion, **IL EST RÉSOLU**

DE retenir l'offre de VOiP.ms pour le service de téléphonie nuagique au montant de 880 USD par mois, ainsi que le service de « softphone » à 4,95 USD par usager par mois.

ADOPTÉE

6/ Adoption du procès-verbal et suivi

6.1 Assemblée ordinaire du 20 avril 2022

RÉSOLUTION No 2022-05-37

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu au moins 72 heures à l'avance le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 avril 2022;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Eugène Gagné, **IL EST RÉSOLU**

QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal du 20 avril 2022 et que ledit procès-verbal soit adopté.

ADOPTÉE

6.2 Adoption d'un procès-verbal de correction

RÉSOLUTION No 2022-05-38

Sur la proposition de Robert Gladu, **IL EST RÉSOLU**

D'adopter le procès-verbal de correction relatif au règlement d'emprunt numéro 534-22

ADOPTÉE

7/ Aménagement, urbanisme, cours d'eau et forêt

7.1 Cookshire-Eaton – Conformité au schéma d'aménagement et de développement du règlement numéro 291-2022

RÉSOLUTION No 2022-05-39

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la ville de Cookshire-Eaton a adopté pour son territoire et conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A- 19.1), le règlement suivant :

- Règlement numéro 291-2022 intitulé « Règlement numéro 291-2022 modifiant le règlement de zonage numéro 286-2021 de Cookshire-Eaton afin d'agrandir la zone P-202, à même la zone Re-203 »;

CONSIDÉRANT QUE conformément aux dispositions de l'article 137.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la ville a transmis ce règlement le 10 mai 2022 pour approbation par le conseil de la Municipalité Régionale de Comté du Haut-Saint-François (MRC);

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC doit donner son avis sur la conformité de ce règlement dans les cent vingt (120) jours de l'expiration du délai prévu à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, soit au plus tard le 7 août 2022;

Sur la proposition de Denis Dion, **IL EST RÉSOLU**

QUE le conseil de la MRC rende l'avis suivant :

Le règlement numéro 291-2022 modifiant le règlement de zonage de Cookshire-Eaton est conforme au schéma d'aménagement révisé en vigueur à ce jour. À titre de référence, le certificat porte le numéro **R22-06**

ADOPTÉE

8/ Administration et finances

8.1 Adoption des comptes

RÉSOLUTION No 2022-05-40

CONSIDÉRANT le rapport des comptes à payer d'avril 2022 déposé ;

CONSIDÉRANT le rapport des salaires nets payés en avril 2022 déposé ;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition Gray Forster, **IL EST RÉSOLU**

QUE le conseil approuve le paiement des comptes à payer et des salaires d'avril 2022 au montant de :

Comptes à payer :	Avril 2022	516 907,76 \$
Salaires :	Avril 2022	104 590,78 \$

ADOPTÉE

Je soussigné, Dominic Provost, secrétaire-trésorier de la MRC du Haut-Saint-François, certifie que la MRC dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles ces dépenses sont projetées.

Dominic Provost, secrétaire-trésorier

8.2 Rapport du préfet

Le rapport du préfet est déposé pour les mois de mars et avril 2022 ainsi que les frais de déplacement.

8.3 Formation – comportement éthique du préfet - Attestation

L'article 15 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* prévoit que le préfet doit participer à une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale. Le 4^e alinéa du même article stipule que le préfet doit déclarer sa participation à ladite formation au greffier-trésorier qui doit en faire rapport au conseil. Le 5 mai dernier, le préfet a participé à la formation « Le comportement éthique » offerte par la FQM.

8.4 Demande d'aide financière pour la mise à jour du Plan d'intervention dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale

RÉSOLUTION N° 2022-05-41

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Haut-Saint-François a pris connaissance des modalités d'application du volet Plan d'intervention du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Haut-Saint-François désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports pour l'élaboration d'un plan d'intervention ;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Marc-Olivier Désilets **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU**

QUE le conseil de la MRC du Haut-Saint-François autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à élaborer un plan d'intervention selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant que, en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Dominic Provost, directeur général, est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 2022-05-42

CONSIDÉRANT la résolution 2022-05-41;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'intervention doit inclure l'évaluation de tout le réseau routier local ;

CONSIDÉRANT QUE des gains d'efficacité et d'économie de coûts peuvent être réalisés en concertant les interventions et les demandes d'aide financière pour des travaux;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Lyne Boulanger, **IL EST RÉSOLU**

QUE le conseil considère que le mandat de mise à jour du plan d'intervention devra favoriser la cohésion intermunicipale.

ADOPTÉE

8.5 Ristourne 2021 de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ)

La MRC a eu droit à une ristourne de 632 \$ pour l'année 2021 à la suite du renouvellement du contrat d'assurance de la Mutuelle des municipalités du Québec. Depuis que la MRC est membre de la MMQ, elle a reçu un montant total de ristourne de 22 983 \$.

9/ Environnement

9.1 Valoris – Procès-verbal du CA du 24 mars 2022

Le procès-verbal du CA de Valoris tenu le 24 mars 2022 est déposé.

9.2 Récup-Estrie – Procès-verbaux du CA du 25 janvier et du 3 mars 2022

Les procès-verbaux du 25 janvier et du 3 mars 2022 sont déposés.

Madame Lyne Boulanger informe les élus qu'une visite des installations de Récup-Estrie aura lieu bientôt.

9.3 Embauche – Technicienne en environnement et soutien technique

RÉSOLUTION No 2022-05-43

CONSIDÉRANT QUE le poste de technicien en environnement et soutien technique a été affiché en respect de la convention collective en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection a reçu les candidats en entrevue et que Bianca Boulet a obtenu le poste;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Robert Gladu, **IL EST RÉSOLU**

QUE le conseil approuve l'embauche de Bianca Boulet au poste de technicienne en environnement et soutien technique en date du 2 mai 2022 ;

QUE l'employée est soumise à la période probatoire de 120 jours prévue à la convention collective;

QUE la rémunération est fixée à l'échelon 3 de la classe 3 de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE

9.4 Embauche – Préposés aux mesures

RÉSOLUTION No 2022-05-44

CONSIDÉRANT QUE l'affichage de deux postes saisonniers de préposé aux mesures a été fait en respect de la convention collective en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE Philippe Monty et Sylvain Tardif ont obtenu les postes;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Eugène Gagné, **IL EST RÉSOLU**

QUE le conseil approuve l'embauche de Philippe Monty et Sylvain Tardif comme préposés aux mesures pour la période du 16 mai au 19 août 2022;

QUE les employés sont soumis à la période probatoire de 120 jours prévue à la convention collective;

QUE la rémunération est fixée à l'échelon 3 de la classe 1 de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE

10/ Évaluation

11/ Sécurité publique – civile

11.1 Compte-rendu du CSP du 22 février 2022

Le compte-rendu de la séance du Comité de sécurité publique du 22 février 2022 est déposé.

11.2 Modifications des priorités du Plan d'activité régional et local (PARL) 2022-2023

RÉSOLUTION No 2022-05-45

CONSIDÉRANT QUE la MRC adopte annuellement les priorités locales du Plan d'activité régional et local (PARL);

CONSIDÉRANT l'adoption des priorités du PARL 2022-2023 par la résolution 2022-03-10007;

CONSIDÉRANT QUE la Sûreté du Québec propose de modifier lesdites priorités locales ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de sécurité publique recommande l'adoption des modifications aux priorités locales;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Eugène Gagné, **IL EST RÉSOLU**

QUE les priorités du PARL pour l'année 2022 – 2023 soient remplacées par les suivantes :

- Intervenir sur les causes de collisions avec dommages corporels ainsi que sur ses facteurs contributifs ;
- Effectuer des actions pour combattre le trafic et la consommation de stupéfiants dans la rue ;
- Effectuer de la prévention *via* une présence policière de proximité auprès des divers acteurs du milieu.

ADOPTÉE

12/ Loisirs

13/ Transport collectif et adapté

14/ Logement social - ORH

14.1 Entente Han Logement #2 – Autorisation de signature

RÉSOLUTION N° 2022-05-46

CONSIDÉRANT QUE l'Office régional d'habitation du HSF s'est vu octroyer huit (8) unités de logement dans le cadre du Programme de supplément au loyer;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Haut-Saint-François doit signer une entente avec l'Office régional d'habitation du Haut-Saint-François et la Société d'habitation du Québec ;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de André Perron, **IL EST RÉSOLU**

QUE la MRC autorise l'Office à gérer le programme Supplément au loyer;

QUE le préfet, Robert G. Roy et le directeur général, Dominic Provost sont autorisés à signer l'entente dans le cadre du Programme supplément au loyer – Marché privé – SL1;

QUE la MRC s'engage à payer dix pour cent (10 %) des coûts de subvention et de gestion du supplément au loyer et tout coût additionnel non accepté par la Société et inhérent au non-respect de l'entente par l'Office;

QUE ces coûts seront assumés selon la formule prévue au règlement numéro 537-22.

ADOPTÉE

15/ Projets spéciaux

16/ Développement local

16.1 Dépôt - Procès-verbal du conseil d'administration du CLD

Aucun procès-verbal à déposer, on rappelle la tenue de l'assemblée générale annuelle du CLD le 1^{er} juin à Ascot Corner.

16.2 Économie Estrie – Remplacement d'un représentant

RÉSOLUTION No 2022-05-47

CONSIDÉRANT QUE « Économie Estrie » est un organisme à but non lucratif, légalement constitué;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme, ayant pour mission le développement économique régional, est sous la gouverne des sept MRC de l'Estrie;

CONSIDÉRANT QUE les règlements généraux de l'organisme requièrent une désignation officielle des représentants de chaque MRC participante;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un nouveau représentant de la MRC dans la catégorie « membre corporatif » en raison du décès de monsieur Bernard Ricard;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Lyne Boulanger, **IL EST RÉSOLU**

QUE le directeur adjoint par intérim du CLD, monsieur Rémi Vachon, soit désigné comme représentant de la MRC dans la catégorie « membre corporatif »;

QUE le directeur général du CLD et de la MRC, monsieur Dominic Provost, agit encore comme représentant de la MRC dans la catégorie « membre observateur »

ADOPTÉE

16.3 FRR Volet 3- Projets « Signature Innovation » – Avis d'intérêt

RÉSOLUTION No 2022-05-48

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Haut-Saint-François a reçu la confirmation du montant mis à sa disposition pour la mise en œuvre d'un projet dans le cadre du Fonds régions et ruralité Volet 3 – Projets « Signature Innovation » des MRC;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Haut-Saint-François souhaite réaliser des projets « Signature Innovation » ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC doit signifier au Ministère des Affaires municipales et des Régions son intérêt à conclure des ententes « Signature Innovation » et autoriser son représentant à signer les documents relatifs à ces demandes et à déposer des demandes d'aide financière;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Eugène Gagné, **IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le conseil de la MRC du Haut-Saint-François autorise le directeur général, Dominic Provost à signer tous les documents relatifs à ces ententes et à déposer des demandes d'aide financière.

ADOPTÉE

16.4 FRR Volet 2 Local – Scotstown et Hampden - Approbation du Plan de développement 2022-2025

RÉSOLUTION No 2022-05-49

CONSIDÉRANT QUE le Plan stratégique de développement 2020-2025 déposé par les municipalités de Scotstown et Hampden est conforme aux critères présentés dans la Politique d'investissement du FRR volet 2 local;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Scotstown et la Municipalité de Hampden ont mandaté la Société de développement de Scotstown et Hampden (SDSH) à titre d'équipe de développement local afin de permettre à la communauté de se mobiliser, de réfléchir et de planifier l'avenir de son milieu de vie assurant ainsi une vision d'avenir partagée;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Scotstown et la Municipalité de Hampden démontrent leur volonté de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie de la population du Haut-Saint-François, notamment en favorisant avec ce plan, la rétention et l'attraction de citoyens;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble du plan démontre une cohérence entre les projets qui le composent et les étapes de réalisation proposées;

CONSIDÉRANT QUE le plan est cohérent avec la vision de développement du territoire et par le fait même avec les plans en cours de la MRC, soit Ose le Haut, le plan d'action de la MRC et le PALÉE, entre autres,

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Denis Dion, **IL EST RÉSOLU**

QUE le Plan de développement 2022-2025 déposé par les municipalités de Scotstown et Hampden soit accepté.

ADOPTÉE

17/ Comité administratif de la MRC – procès-verbal

Aucun procès-verbal à déposer

18/ Correspondance

Sur la proposition de André Perron, la correspondance est mise en filière.

19/ Demandes d'appui

Aucune demande d'appui n'a été reçue

20/ Questions diverses

20.1 Internet haute vitesse

Le préfet accompagné de Daniel Bérubé du CLD a rencontré Madame Marie-Lou Gagnon à la suggestion de Monsieur Bélanger, député de Orford et adjoint parlementaire du premier ministre pour le déploiement d'Internet haute vitesse. Le but de la rencontre était d'obtenir des précisions concernant le projet de desserte Internet haute vitesse à savoir où en est le projet, si le territoire sera entièrement desservi par la fibre optique et aussi quelles sont les compagnies qui offriront le service autre que Cogeco.

La MRC fera de la publicité afin d'informer les citoyens qu'il est possible de vérifier si leur adresse sera desservie et par quelle compagnie sur la carte interactive mise en ligne par le gouvernement du Québec.

Départ du chargé de projet MADA :

Madame Delage informe les élus que le chargé du projet MADA, Axel Klein, quittera son poste le 7 juin 2022.

Marche / cours pour le Haut

Madame Boulanger tient à remercier Mme Paré, mairesse de Dudswell, municipalité hôte de Marche / Cours pour le Haut. Plus de 200 personnes ont participé à l'activité.

21/ Période de questions

Aucune question.

22/ Levée de l'assemblée

Sur la proposition de Marc-Olivier Désilets, la séance est levée à 20 h 40.

Dominic Provost
Secrétaire-trésorier

Robert G. Roy, préfet